



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/293

Demande de subventions de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros auprès de l'association Maison de la musique contemporaine et de 12 000 euros auprès de la SACEM pour l'aide à la diffusion de la musique contemporaine sur l'année 2020 à l'Auditorium – Orchestre national de Lyon – Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/293 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 15 000 EUROS AUPRES DE L'ASSOCIATION MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE ET DE 12 000 EUROS AUPRES DE LA SACEM POUR L'AIDE A LA DIFFUSION DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE SUR L'ANNEE 2020 A L'AUDITORIUM – ORCHESTRE NATIONAL DE LYON – APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs lors de la saison 2018-2019, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Dans le cadre de la saison 2019-2020, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit sa politique de diffusion d'œuvres riches et variées et notamment la diffusion d'œuvres contemporaines.

Ainsi, la programmation permettra au public de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de découvrir des œuvres écrites après 1970 par les compositeurs suivants : Tristan Murral, Qigang Chen, David Christoffel, Leonard Bernstein, Krzysztof Penderecki, John Williams, Anna Clyne, Michael Yorke, Philipp Glass, Ravi Shankar, John Adams, Hughes Dufour, Lara Morciano, Guillaume Connesson, Brett Dean, Jules Matton, Kaija Saariaho, Gordon Hamilton, Cindy Mc Tee, Thierry Pecou.

La programmation et la diffusion d'œuvres musicales contemporaines peuvent être soutenues par l'association Maison de la musique contemporaine, dont la mission est de favoriser la diffusion de la musique contemporaine à travers sa participation aux frais occasionnés par l'exécution des œuvres écrites après 1970.

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon sollicite pour la saison 2019-2020 une participation de l'association Maison de la musique contemporaine au titre des frais liés à la programmation d'œuvres contemporaines à hauteur de 15 000 € TTC.

Par ailleurs, lors de la saison 2019-2020, quatre œuvres ont été commandées auprès de plusieurs compositeurs. Elles sont données en concert à l'Auditorium de Lyon par les musiciens de l'Orchestre national de Lyon.

Il s'agit des commandes effectuées auprès des compositeurs suivants :

- Anna Clyne, « Il Distratto » (15 minutes), création mondiale-commande de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à l'Auditorium le 23 janvier 2020 ;

- Lara Morciano ; « Œuvre nouvelle » (10 minutes) en création mondiale-commande de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et du GRAME (Centre national de création musicale) à l'Auditorium le 15 mars 2020 ;
- Karl Naegelen « Les chantiers de la création » : Les chantiers de la création musicale est un projet qui existe depuis plus de 20 ans, dont l'objectif est de valoriser la pratique collective et la découverte de l'univers de l'orchestre, en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon, la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône. L'œuvre imaginée par Karl Naegelen pour cette édition est celle d'une journée en musique. La partition se décompose en trois temps : l'aurore, en plein midi et le crépuscule. A l'Auditorium de Lyon de janvier à mai 2020 ;
- Guillaume Connesson : Création mondiale-commande de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, « Variations sur le 24^{ème} caprice de Paganini », en concert à l'Auditorium de Lyon le 6 juin 2020.

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon sollicite au titre de l'année 2020 une contribution financière pour une aide aux saisons de musique contemporaine et le soutien à la création et à la diffusion d'œuvres contemporaines auprès de la SACEM, Société Civile chargée de la perception et de la répartition des droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique pour un montant de 12 000 €.

Le versement des subventions sollicitées sont formalisées dans les conventions ci-après annexées.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à demander une subvention d'un montant de 12 000 € auprès de la SACEM et de 15 000 € auprès de l'association Maison de la musique contemporaine pour l'année 2020.
- 2- Les conventions de financement susvisées établies, établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association Maison de la musique contemporaine et la SACEM pour l'année 2020 sont approuvées.
- 3- Les recettes seront imputées sur le budget annexe 07, au chapitre 74.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET